

En effet, depuis la rentrée 1994, la filière « langues » à l'université a perdu, en 2000-2001 plus de 23 000 étudiants, soit 14,5 % de ses effectifs (138 343 étudiants inscrits en 2000-2001, soit 9,7 % de l'ensemble des étudiants inscrits à l'université).

Cette diminution régulière affecte surtout le secteur Lettres, langues et civilisations étrangères (LLCE) : ce secteur représentait les  $\frac{3}{4}$  des effectifs de la filière langue en 1994, les  $\frac{2}{3}$  en 2000, soit une chute de plus de 25 % des effectifs. La filière langue est composée de trois autres secteurs : français langue étrangère (6,4 % des effectifs, en hausse de 60 %), cultures et langues régionales (CLR, 1 % des effectifs, en hausse de 70 %), et langues étrangères appliquées (environ  $\frac{1}{4}$  des étudiants, en hausse de 9,1 % de 1994 à 2000). Or, c'est dans cette filière que se recrute le vivier traditionnel de candidats aux concours de l'enseignement...

### C. DES ENJEUX NÉGLIGÉS

#### 1. Les langues, un « passeport pour l'emploi » : l'anglais n'est pas suffisant...

##### a) La diversification, un atout dans le domaine économique

Si la maîtrise des langues est devenue indispensable pour tout citoyen dans une économie mondialisée et un espace européen sans frontière, la stratégie de diversification des profils linguistiques est tout aussi déterminante pour pouvoir profiter de toutes les possibilités offertes par le marché du travail: en effet, « *si l'on achète fort bien en anglais, on vend beaucoup mieux dans la langue du client* »... Il n'y a pas de contradiction entre « économisme » et plurilinguisme, même si l'anglais fait office de code primaire des échanges : comme le clame le rapport de la commission Nuffield au Royaume-Uni, **l'anglais n'est pas suffisant.**

Désormais érigées en critère de sélection à l'embauche par les entreprises, les langues doivent être considérées comme **un atout à mettre en valeur sur un CV**. Toutefois, l'enjeu de l'apprentissage de plusieurs langues étrangères dans une perspective professionnelle n'est pas perçu : 64 % des gens n'ayant aucune compétence linguistique estiment que l'apprentissage d'une langue étrangère ne leur offrirait pas de meilleures perspectives d'emploi, et seuls 23 % des personnes souhaitant apprendre une langue pensent que cette connaissance serait utile à leur carrière<sup>29</sup>.

De plus, les besoins réels de l'économie ne sont donc pas suffisamment pris en compte dans le choix de cursus scolaires de langues : **les tendances du marché échappent bien souvent aux familles**, alors même

---

<sup>29</sup> sondage Eurobaromètre, « Les Européens et les langues », 2001.

que, si 93 % des parents d'enfants de moins de 20 ans pensent qu'il est important qu'ils apprennent des langues vivantes, c'est en premier lieu pour améliorer leur avenir professionnel...

*b) L'économie française manque de linguistes : des besoins insatisfaits*

En l'absence d'information des familles sur les besoins de l'économie, la formation en langues étrangères des jeunes Français n'est pas adaptée aux besoins exprimés sur le marché de l'emploi :

- la maîtrise de l'anglais, incontournable, ne fait plus la différence entre les candidats à l'embauche ; or tout le monde n'a pas conscience que connaître cette langue constitue aujourd'hui le « *minimum minimorum* »...

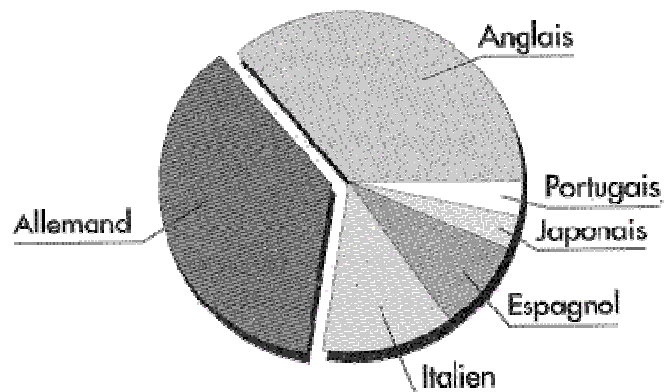
- quant à l'espagnol, l'offre dépasse de loin les besoins du marché : une recherche effectuée le 11 avril 2002 sur le site anpe.fr prenant les langues pour mot-clé donne 3 307 offres demandant l'anglais en tête, 803 offres l'allemand, 258 l'espagnol et 250 l'italien ;

- face à cela, le **manque de germanistes** est négligé par le système scolaire : l'Allemagne est notre premier partenaire commercial : 50 % des échanges commerciaux de la France s'effectuent avec l'Allemagne, 2 400 entreprises françaises sont implantées outre-Rhin, et les échanges franco-allemands font travailler directement 350 000 personnes en France ; chaque année, la France est la destination touristique de 12 millions d'Allemands ; aussi, sur le marché de l'emploi, l'allemand est actuellement la deuxième langue la plus recherchée, et ces besoins restent en partie insatisfaits : la Chambre de commerce franco-allemande estime à près de 4 000 le nombre de postes de cadres parlant allemand restant non pourvus... ;

- de même, la place de l'italien dans les enseignements n'est pas à la hauteur des besoins de contact avec notre deuxième partenaire commercial ;

- enfin, d'autres perspectives de gagner des parts de marché nouvelles se ferment à nos entreprises, dans des secteurs de pointe notamment, car sont négligées des langues comme le chinois, le japonais ou les langues nordiques... ; soulignons juste que la Chine, récemment entrée à l'OMC, est le 1<sup>er</sup> marché potentiel du monde, et que les entreprises étrangères qui y sont implantées exigent de plus en plus aujourd'hui la maîtrise du mandarin en plus de celle de l'anglais...

## REPARTITION DES LANGUES UTILISEES POUR L'EXPORTATION



*c) Un enjeu pour les formations professionnelles : quelles langues et quel degré de compétences pour l'emploi ?*

La **proximité et l'utilité** sont des critères à considérer pour parvenir à une amélioration et une diversification des compétences en langues, notamment dans les filières professionnelles, basées sur une étude des besoins.

La stratégie de diversification linguistique doit reposer tant sur la **prise en compte du contexte local** (la connaissance de l'allemand en Alsace ou du néerlandais dans le Nord rapportent certainement plus que l'anglais : ainsi, le lycée hôtelier des Ardennes mise sur le tourisme flamand, et le néerlandais est enseigné ; le lycée de Menton a des sections d'italien en restauration et en secrétariat), que du **secteur d'activités** (l'italien dans le secteur de la mode par exemple...). **Or, dans l'enseignement professionnel, il est peu tenu compte de la spécialité technique pour le choix des langues.** Pourtant, la première règle commerciale est de parler la langue du client.

Par ailleurs, **un niveau identique n'est pas indispensable pour toutes les langues et pour toutes les situations de communication.** C'est pourquoi la notion de compétences « utiles » de communication, voire de **compétences partielles**, devrait être développée, pour ajuster la formation aux besoins de la situation professionnelle. Il ne s'agit pas forcément d'avoir une maîtrise complète de la langue : certains postes de l'entreprise requièrent plus de compétences réceptives que productives.

Cette approche plus souple permet de **développer des capacités dans plusieurs langues, tout en suscitant une plus grande motivation pour l'apprentissage des langues.** Il s'agit de reconnaître les compétences linguistiques, à tous les niveaux, comme partie intégrante de la qualification professionnelle, appelées à être approfondies en formation continue.

Mais au-delà, il serait réducteur de ne viser que l'« employabilité » dans l'apprentissage des langues, également lié à d'autres enjeux, politiques et identitaires.

## 2. Le paradoxe de l'allemand

Alors que le « dialogue » franco-allemand suppose des besoins de compréhension mutuelle accrus, l'enseignement de la langue de notre principal partenaire connaît une chute aussi régulière que préoccupante.

### *a) Une connaissance réciproque qui s'effrite...*

Force est de constater, d'année en année que **les jeunes Français et Allemands sont de moins en moins nombreux à étudier la langue du partenaire**, et, par suite, sont dans l'incapacité de se détacher d'une vision stéréotypée du pays voisin : plus de 50 % des jeunes Français n'associent aucune idée au mot Allemagne...

Ainsi le Français résiste difficilement Outre-Rhin, alors que l'anglais s'impose en première langue : parmi les 20 % d'élèves concernés par l'apprentissage précoce en 2000, seuls 3 % ont appris le français ; le nombre d'élèves de second cycle apprenant notre langue a diminué de 12 % entre 1990 et 1995, alors que celui des anglicistes a augmenté de 6 % ; mais le français reste encore bien établi en LV2 : 43 % des lycéens apprenaient le français en 2000-2001 (96 % l'anglais, 26 % le latin, et seuls 3,9 % l'espagnol, 3,4 % le russe et 1,1 % l'italien), même si seul un élève sur cinq environ suit des cours de français sans rupture jusqu'à l'Abitur.

**En France, l'allemand semble en passe de devenir une langue rare** et sinistrée dans les établissements français : ses effectifs sont passés en 2002 sous la barre symbolique du million d'élèves. Si plus de 14 % des élèves l'étudiaient en première langue dans les années 70, ils ne sont plus qu'un peu plus de 8 % actuellement ; la chute est encore plus spectaculaire en deuxième langue : de 36 % des élèves en 1970 à 20 % en 1995 et 13,5 % en 2001 ; l'allemand connaît le même sort en LV3, passant de 18 % jusqu'en 1990 à 7,4 % en 1999.

## *b) Une situation paradoxale*

Si les « 1 001 raisons d'apprendre l'allemand » répertoriées par M. Alexandre Wattin dans un récent ouvrage pourraient légitimement être déclinées pour bien des autres langues, force est de reconnaître que le déclin de l'enseignement de l'allemand en France prend une résonance spécifique, et apparaît aussi préoccupante que paradoxale :

- en raison des attentes et des besoins du monde économique ;

- rappelons en outre que, d'une part, l'allemand est la première langue en Europe : un habitant de l'Union européenne sur quatre est germanophone de naissance (devant le français, l'anglais et l'italien, langues maternelles de 16 % d'européens et l'espagnol, 10 %) et que, d'autre part, avec l'élargissement de l'Union européenne vers les pays de l'Est, le poids européen de l'allemand va se renforcer (dans 8 pays d'Europe centrale concernés, l'allemand représente environ la moitié des langues enseignées) ;

- en raison de la **qualité de la coopération éducative franco-allemande** et du succès des dispositifs pédagogiques particuliers mis en place (délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur, lycées franco-allemands...). Les possibilités d'échanges scolaires (il existe environ 4 000 appariements d'établissements) sont plus développées qu'avec tout autre pays, mais ces atouts ne sont pas suffisamment valorisés pour rendre l'image de la langue plus attractive.

A ce titre, la création de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse** (OFAJ) le 5 juillet 1963, chargé d'apporter un soutien financier, pédagogique et linguistique aux échanges de jeunes, apparaît comme l'une des principales réussites du Traité de l'Elysée en matière de coopération linguistique :

- 200 000 échanges sont organisés chaque année, la moitié dans le cadre scolaire, en partenariat avec l'Education nationale, l'autre moitié lors de rencontres thématiques, autant d'occasions d'intégrer la langue autour d'un intérêt commun dans un contexte extrascolaire (par exemple lors d'animations sportives encadrées par des animateurs titulaires d'une formation bilingue<sup>30</sup>) ; ces échanges se développent dans l'enseignement professionnel (30 000 par an en moyenne), malgré la faiblesse de l'allemand dans ces filières ;

- depuis 1999, le **programme Voltaire** propose des séjours de longue durée (6 mois) à des élèves de seconde, sur le principe d'un tandem entre élèves français et allemands ; 400 jeunes sont actuellement concernés chaque année, ce qui reste encore trop restreint, faute de moyens supplémentaires.

---

<sup>30</sup> Un double diplôme du BAFA et de son équivalent allemand est en train de se mettre en place, mais des problèmes de reconnaissance entravent encore le développement de telles pratiques, pour les alpinistes par exemple. Il pourrait être fait appel à des étudiants Erasmus par exemple pour encadrer ces rencontres...

Il est essentiel d'appuyer et de diffuser ces initiatives, pour multiplier les contacts entre jeunes et améliorer chez eux la connaissance du pays partenaire.

Une mission interparlementaire a été créée en septembre 2003 afin de définir de nouvelles orientations pour l'OFAJ, en particulier en vue de recentrer ses activités sur l'acquisition de compétences linguistiques et la valorisation de la langue du pays partenaire.

### *c) L'urgence d'une relance politique*

Les liens de coopération qui unissent la France et l'Allemagne depuis 1963 doivent servir à rendre plus attractif l'enseignement de l'allemand en France. En effet, l'approfondissement de l'intégration européenne, mais aussi la place de la France dans l'Union élargie, reposent en grande partie sur le dynamisme d'impulsion et de proposition du moteur franco-allemand.

Or, s'il est affirmé depuis le Traité de l'Elysée du 22 janvier 1963 que **« la connaissance de la langue partenaire est la condition fondamentale d'une coopération efficace entre les deux pays »**<sup>31</sup>, le président de la République a relevé, lors de la conférence de presse finale du sommet franco-allemand du 18 septembre 2003 que « le seul point un peu préoccupant » dans « la coopération de plus en plus intime » entre les deux partenaires touche la compréhension mutuelle des langues respectives.

La célébration, le 22 janvier 2003, du **40<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée**, a certes été l'occasion pour le Président Jacques Chirac et le Chancelier M. Gerhard Schröder de rappeler la nécessité d'une « action déterminée pour l'enseignement de la langue du partenaire ». Plusieurs initiatives ont été lancées telles que la création du site d'information « FplusD » à la suite des recommandations de la rencontre de Mayence de mai 2001, ou les opérations DeutschMobil en France, FranceMobile en Allemagne. La journée du 22 janvier, proclamée « Journée franco-allemande », sera désormais consacrée à la promotion de la langue du pays partenaire et à une action d'information sur les programmes d'échanges ainsi que sur les possibilités d'études et d'emploi dans les deux pays.

Toutefois, les avancées concrètes sont minces et l'enthousiasme pourrait vite retomber. L'occasion doit pourtant être saisie de valoriser le plus largement possible les réussites de la coopération, notamment **la densité des liens économiques ou la qualité des échanges scolaires entre nos deux pays, afin de relancer durablement l'enseignement de l'allemand.**

---

<sup>31</sup> Déclaration commune franco-allemande sur la coopération culturelle du 28 octobre 1986.